Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260410-2026_022-DE

Martigné Ferchaud (35)
La Ville au Naturel

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 9 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 2 avril 2026 s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire

Présences : Mme Chrystelle BADOUD, Mme Gwendoline BAROCHE CADINOT, M. Benjamin BOIXIÈRE, M. Sébastien BOUDET, M. Alain BOULDOIRES, M. Jean-Pierre BOURNICHE, Mme Elise BRUEY, M. Hervé BRUEY, Mme Christelle CAILLAULT LEBLOIS, M. Laurent DUCLOS, M. Jean-Michel FARINA, Mme Natacha GELDRON, M. Patrick HENRY, M. Yann LE GALL, M. Arnaud LE LANNOU, M. Alain MALOEUVRE, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI, M. Yves MARTIN, Mme Jessica PROVOST, Mme Elodie REMY, Mme Catherine THOMMEROT, Mme Sandrine USANOS.

Absents/excusés : Mme Chantal MAZURAIS

Procurations : Mme Chantal MAZURAIS donne procuration à M. Patrick HENRY

Secrétaire de séance : Mme Christelle CAILLAULT LEBLOIS

2026/022	**Intercommunalité – Convention de partenariat pour l'accueil des projets du réseau des Espaces Jeunes coordonné par le service jeunesse de Roche aux Fées Communauté**

Rapporteur : Christelle CAILLAULT-LEBLOIS

La création du réseau des Espaces Jeunes des communes d'Amanlis, Coësmes, Janzé, Martigné-Ferchaud et Retiers est le fruit d'une rencontre entre la volonté communautaire et celle des gestionnaires des Espaces Jeunes de poursuivre et intensifier la mise en place de projets Jeunesse sur le territoire.

Ce réseau permet de réunir régulièrement les professionnels des Espaces Jeunes du territoire dans la définition de projets communs et leur mise en œuvre.

Les principales missions de ce réseau sont :

-Favoriser les rencontres inter-espace-jeunes des communes du territoire

-Porter des projets jeunesse d'envergure pour élargir les propositions faites aux familles

-Permettre aux espaces jeunes de toucher de nouveaux jeunes grâces à ces projets

-Mutualiser des moyens et des savoir-faire dans la mise en œuvre de projets

-Rompre avec l'isolement professionnel des animateurs jeunesse qui auront la possibilité de travailler ponctuellement au sein d'une équipe éducative territoriale

Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260410-2026_022-DE

-Partager autour des pratiques des jeunes et leurs évolutions

-Se former collectivement pour faire émerger des référentiels éducatifs communs et une cohérence éducative sur le territoire

Dans ce cadre, la présente convention a pour objet de définir les engagements des parties au service de l'organisation de la **Master class « Hip Hop »** proposée dans le cadre de la saison jeunesse 2025-2026.

Cette master class se déroulera du 14 au 16 avril 2026 de 9 heures à 18 heures

Objectifs éducatifs :

-Faire découvrir la culture Hip Hop en général (Ouverture culturelle)

-Leur permettre de créer par le biais d'ateliers d'écriture

-Les sensibiliser à l'Art en général

-Leur permettre de découvrir leurs propres potentialités

-Fédérer les espaces jeunes du territoire

Objectifs opérationnels :

60 ados qui s'inscrivent via 4 espaces jeunes du territoire (Janzé, Retiers, Martigné-Ferchaud et Coësmes)

Répartis en 5 groupes de 8 à 20 jeunes en fonction des ateliers

Créneaux des ateliers :

Mardi : 10h00/13h00 et 14h00/16h00

Mercredi : 10h30/12h30 et 13h30/15h30

Jeudi : 10h30/12h30 et 13h30/15h30

Une restitution est prévue le jeudi 16 avril de 15h30 à 16h30

Les intervenants assurent l'animation des ateliers de 2 heures

Une équipe d'animateurs jeunesse assurent l'encadrement des jeunes en dehors des temps d'ateliers

Les animateurs jeunesse sont en soutien des intervenants pendant les ateliers

Les ateliers

Hip Hop : Salle des Maîtres Beurriers

Rap : Salle des Maîtres Beurriers

Beatbox : Salle Sévigné

Graf : La Fourmilière

Cuisine (confection de goûters) : Cuisine des Maîtres Beurriers

Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260410-2026_022-DE

Engagements de Roche aux Fées Communauté :

-Est à l'initiative des propositions de projets jeunesse afin d'en garantir la cohérence et la qualité

-Prend en charge les frais généraux d'organisation (prestations des intervenants, transport des jeunes, achat ou locations de matériels, frais de catering)

-Répond aux appels à projets de financeurs institutionnels et rédige des dossiers de demandes de subventions

-Organise et anime les réunions nécessaires à la mise en œuvre des projets avec les directeurs des 4 espaces jeunesse et les partenaires

-Edite les supports de communication et assure leur diffusion

-Evalue le projet à son terme dans sa globalité

Engagements de la commune de Martigné-Ferchaud :

-Met à disposition gratuite et exclusive des locaux,

-Prête tout matériel dont elle dispose et qui peut être utile dans le cadre de ce projet

-Prend en charge les frais liés à l'utilisation du lieu de réalisation du projet

-Met à disposition les moyens humains nécessaires à l'organisation du projet (montage et démontage du matériel communal mis à disposition avant et après la réalisation du projet)

-Participe à la diffusion de la communication au niveau local en distribuant les supports fournis par RAFCOM, en relayant l'information sur les panneaux et site internet et en assurant un relais auprès de la population locale.

L'ensemble des modalités techniques liées à la réalisation du projet sont définies dans la convention en pièce jointe.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le projet de convention proposé par Roche aux Fées Communauté

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

23 voix pour,
0 abstentions,
0 voix contre

Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260410-2026_022-DE

- **Approuve** les termes de la convention à intervenir avec Roche aux Fées Communauté selon les modalités précitées concernant l'organisation de la Master class « Hip Hop » proposée dans le cadre de la saison jeunesse 2025-2026,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention.

Pour extrait conforme, le 10 avril 2026

La secrétaire de séance,
Christelle CAILLAULT LEBLOIS

Le Maire,
Patrick HENRY